



CONDUIRE EN SÉCURITÉ LES CHARIOTS AUTOMOTEURS À MANUTENTION DE CONDUCTEUR PORTÉ

Chariots automoteurs à manutention de conducteur porté R489
En centre de formation, En entreprise

Durée : **Nous consulter**

Objectifs pédagogiques

Former les conducteurs à la manipulation sécurisée des chariots élévateurs, en mettant l'accent sur la prévention des risques et le respect des règles de sécurité.

Le public

Tout public souhaitant apprendre à conduire en sécurité un chariot.

Prérequis

- Aptitude physique.
- être âgé de 18 ans.

Déroulé du programme

Théorie :

- Rôles et responsabilités du conducteur
- Réglementation et autorisation de conduite
- Technologie et stabilité des chariots
- Identification et prévention des risques
- Vérifications avant mise en service

Pratique :

- Prise en main et contrôles avant démarrage
- Manœuvres en sécurité (déplacements, gerbage, dégerbage)
- Transport et positionnement des charges
- Adaptation de la conduite selon l'environnement
- Arrêt sécurisé et maintenance quotidienne

Suivi, évaluation et certifications

- Evaluations théoriques et pratiques selon la réglementation CACES R489 CAT 1, 2, 3, 5, 7.
- Feuille d'émargement
- Enquête de satisfaction stagiaire et client
- Obtention d'une attestation de fin de formation.

CACES

La certification CACES atteste uniquement des connaissances et du savoir-faire d'un opérateur pour la conduite en sécurité d'une catégorie spécifiques d'équipements de travail. Le Caces repose sur 8 recommandations, une pour chaque famille d'engins, qui définissent un référentiel pour les épreuves théoriques et pratiques à effectuer. La réussite au test d'évaluation est sanctionnée par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.

- R 482 : Engins de chantier
- R 483 : Grues mobiles
- R 484 : Ponts roulants, portiques et semi-portiques
- R 485 : Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant
- R 486 : Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)
- R 487 : Grues à tour
- R 489 : Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
- R 490 : Grues auxiliaires de chargement de véhicules

Tout conducteur peut obtenir un CACES, afin de valider ses compétences et ses connaissances pour la conduite d'un engin donné avant de se faire délivrer par son employeur une autorisation de conduite pour cet équipement. La délivrance de ce certificat fait suite à une formation en adéquation avec la recommandation concernée, l'expérience du stagiaire, le nombre de catégories par catégorie.

Cette évaluation est réalisée par des testeurs, personnes physiques dont la compétence est vérifiée périodiquement, qui exercent exclusivement au sein ou pour le compte d'organismes testeurs certifiés. Ces derniers sont eux-mêmes titulaires d'une qualification délivrée par un organisme certificateur. Ces derniers sont accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac) et conventionnés par la Cnam. NG Vin travaille avec un organisme testeur partenaire certifié.

Un test d'évaluation, comportant des épreuves théoriques et pratiques, est réalisé à partir du référentiel de la recommandation et des fiches d'évaluation annexées.

La durée de validité de tous les Caces est de 5 ans, à l'exception des Caces - Engins de chantier pour lesquels elle est de 10 ans.

En savoir plus sur le certificat CACES® : www.inrs.fr/caces/

Taux de satisfaction

99.35%

L'équipe pédagogique

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Les sessions inter-entreprises

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à contact@ng-formations.fr

Généré le 27/03/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003

Une session par semaine sous réserve de places disponibles

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à contact@ng-formation.fr

Généré le 27/03/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003